## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept avril, à 20H30, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel CATALAN, maire.

<u>Présents</u>: Daniel CATALAN, Jean CANTERINI, Laurence CLISSON, Jean-Claude DELAUNE, Marie José DE SOUSA REBELO, Yves DUBOIS, Denis GARCES, Dominique GARCIA, Jocelyne LELONG, Christophe MERLE, Jean-Philippe POMMERET, Catherine RIEU, Martial WARTRAUX

Absente excusée : Isabelle DE OLIVEIRA

Isabelle DE OLIVEIRA donne procuration à Jocelyne LELONG

Secrétaire de séance : Catherine RIEU

Effectif légal du conseil municipal : 15 Nombre de conseillers en exercice : 14 Qui ont pris part aux délibérations : 14

<u>Convocation</u>: 13 avril 2015 <u>Publication</u>: 24 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

#### **AFFAIRES GENERALES**

#### Démission de Mme Francine Gaudin Pachot de son mandat de conseillère municipale

Monsieur le maire informe l'assemblée, que, par courrier reçu le 10 avril 2015, Mme Francine Gaudin Pachot a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal à la suite de son déménagement. Madame la Sous-Préfète de Fontainebleau a été avisée par courrier le 14 avril 2015.

#### 2015-32 - Election d'un délégué au centre communal d'action sociale

Par délibération n°2014-26, le conseil municipal a élu les délégués au centre communal d'action sociale. Mme Gaudin ayant démissionnée du conseil municipal, il convient d'élire un nouveau délégué pour représenter la commune au conseil d'administration du CCAS. Monsieur Martial Wartraux, candidat, est élu à l'unanimité par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S.

## 2015-33 - Désignation d'un délégué suppléant au syndicat intercommunal du collège

A la suite de la démission de Madame Gaudin conseillère municipale, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour siéger au syndicat intercommunal du collège. Vu la délibération n°2014-24 du 8 avril 2014,

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Claude DELAUNE délégué suppléant au syndicat intercommunal du collège.

## 2015-34 - Remplacement de Mme Gaudin dans les commissions municipales

Mme Francine GAUDIN était membre des commissions de travail :

- finances.
- activités scolaires, périscolaires, activités pour la jeunesse,
- travaux et sécurité,
- communication et vie du village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas pourvoir au remplacement de Mme Gaudin dans les commissions municipales.

## 2015-35 - Commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

Outre les procédures formalisées, le code des marchés publics prévoit la possibilité de passer des marchés de travaux ou de fournitures et services selon la procédure adaptée. La mise en œuvre de cette procédure est conditionnée à un seuil révisable par décret, inférieur actuellement à 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux et à 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer une commission des marchés à procédure adaptée (MAPA),
- que la composition de ses membres sera identique à la commission d'appel d'offres.

#### AFFAIRES FINANCIERES

## 2015-36 - Demande de subvention du secours catholique

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le secours catholique du secteur de La Chapelle la Reine sollicite une subvention, dont le montant n'est pas précisé.

Monsieur Pommeret rappelle que la procédure d'attribution des subventions prévoit que les représentants des associations soient reçus pour présenter leur dossier. La demande du secours catholique est parvenue trop tardivement.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes Lelong et De Oliveira) propose que le secours catholique renouvelle sa demande, assortie d'un projet, à la fin de l'année.

#### 2015-37 - Encaissement indemnité des gens du voyage

Monsieur le maire rappelle que des gens du voyage ont séjourné sur la commune du 24 au 31 mars dernier. Mme Lelong leur a demandé une contribution de 20 € pour l'utilisation de l'eau et la mise à disposition de containers de collecte des déchets.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise l'encaissement de cette indemnité.

#### 2015-38 - Devis pour le changement des menuiseries de la mairie

Monsieur le maire expose que les fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de la mairie sont vétustes et non isolantes et qu'il est nécessaire de les remplacer. Il rappelle que des subventions ont été sollicitées pour ces travaux auprès de l'Etat (DETR) et du parc naturel régional du Gâtinais français. (10 000 € sont accordés par le PNR). Deux entreprises ont été consultées :

- Estalu: 25 765 € H.T.
  - Ty Braz : 18 420,60 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise Ty Braz.

#### 2015-39 - Devis pour le nettoyage et protection anti-pigeons de l'église

Monsieur le maire informe de la nécessité de procéder au nettoyage du clocher de l'église et à la pose de filets de protection et picots anti-pigeons sur toutes les entrées. Il propose les devis des entreprises :

- Clean Pigeons : 3 973,71 € H.T. pour l'ensemble des prestations,

- DDN: 5 900 € H.T pour le nettoyage,

5 400 € H.T. pour les travaux de protection.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Clean Pigeons.

#### MARCHE DE TRAVAUX

## <u>2015-40 - Attribution du marché de travaux d'aménagement d'un parking rue de</u> Bessonville

Monsieur le maire indique qu'une consultation à procédure adaptée a été organisée pour les travaux d'aménagement d'un parking rue de Bessonville. La commission s'est réunie le 3 avril pour l'ouverture des plis et le 16 avril pour la proposition d'attribution après l'analyse des offres par le maître d'œuvre ECMO.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme De Sousa Rebelo):

- attribue le marché d'aménagement d'un parking rue de Bessonville à l'entreprise ETP pour un montant de 141 681,60 € H.T. comprenant l'option n°1 (bordures et caniveaux en pierre) et l'option n°2 (mur de soutènement en maçonnerie traditionnelle),
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

#### **ANIMATIONS EXTRASCOLAIRES**

## 2015-41 - Participation financière pour les animations des vacances scolaires

Monsieur le maire informe que des après-midi d'animations sont proposées pendant la deuxième semaine des vacances scolaires de printemps pour les enfants de 6 à 14 ans habitant la commune et ceux fréquentant l'école.

Une vingtaine d'enfants sont inscrits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation des familles à 5 € par enfant et par demi-journée.

#### **URBANISME**

## <u>2015-42 - Intégration dans le domaine public communal des parcelles rue de Bessonville</u>

Par délibération n°2014-32 du 27 mai 2014, le conseil municipal a fait l'acquisition d'un terrain situé rue de Bessonville, cadastré E 702, E 704, E 705, E 706 d'une superficie de 604 m², pour permettre l'aménagement d'un parc de stationnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

## 2015-43 - Acquisition de la parcelle n° ZA 27 rue de Recloses

Monsieur le maire expose qu'il convient d'acquérir à Mme Janine FLORENT, la parcelle située rue de Recloses, cadastrée ZA 27, d'une superficie de 200 m², pour l'aménagement d'un rond-point dans le cadre du contrat triennal de voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise l'acquisition d'un terrain cadastré ZA 27 rue de Recloses, d'une superficie de 200 m²
- accepte le prix de 15 € le m² proposé par Mme Florent, soit un total de 3 000 €,
- désigne Maître Pierre Hédin, notaire à Nemours pour la rédaction de l'acte, les frais étant à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette acquisition,
- procède à l'intégration dans le domaine public communal de cette parcelle.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

## 2015-44 - Installation d'un médecin à la maison médicale

Monsieur le maire informe, que par délibération n°2015-27, l'assemblée a fixé les conditions de location du 2<sup>ème</sup> cabinet médical.

Il indique qu'un médecin, qui officie déjà, a donné son accord pour l'installation de son cabinet à la maison médicale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. Ce praticien souhaite modifier l'aménagement intérieur de son cabinet. La cloison séparant les espaces de consultation et de préparation sera retirée par la commune, les travaux de plomberie et d'électricité seront à la charge du médecin.

L'assemblée, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur ces modifications,
- accorde la gratuité du loyer pour une durée de 6 mois,
- autorise Monsieur le maire à signer le bail de location à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### 2015-45 - Adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que la commune de Pommeuse a demandé son adhésion au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-05 du 2 mars 2015 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

#### Convention d'utilisation de la balayeuse :

Retiré de l'ordre du jour

#### 2015-46 - Projet de musibus

Mme Lelong expose que l'Amicale scolaire organise le 23 mai prochain le carnaval de l'école. A cette occasion, l'amicale a la possibilité de disposer du musibus 77. Il s'agit d'une scène mobile de musiciens gérée par l'association Musiqafon, qui a organisé, avec succès, des animations au parc de loisirs pendant les vacances de Noël.

Le musibus comprend 20 à 25 musiciens.

La dépense de l'amicale scolaire est estimée à 1 050 €. Elle comprend la location du musibus pour 800 € pour la journée et les frais de repas des musiciens pour 250 €.

L'amicale sollicite une aide financière de 550 € pour cette manifestation.

L'amicale scolaire dispose actuellement d'une trésorerie suffisante pour prendre en charge cette dépense.

Certains élus indiquent qu'il s'agit d'une opportunité de proposer une activité différente aux enfants et qu'il convient d'encourager cette initiative, comme cela a été fait pour le projet de sortie théâtre pour Ury'thme.

La prochaine demande de subvention annuelle de l'amicale sera étudiée au regard de l'état de la trésorerie.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions (Mmes Clisson, De Sousa Rebelo, Rieu et M. Dubois), accepte de verser une subvention exceptionnelle de 550 € à l'amicale scolaire pour l'organisation du musibus.

#### 2015-47 : Nouveau découpage intercommunal, choix de rattachement de la commune

Monsieur le maire expose qu'un projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale prévoit le rattachement d'une communauté de communes dont la population est inférieure à 20 000 habitants à une autre intercommunalité.

Il précise que le préfet de Seine-et-Marne estime que la communauté de communes Les Terres du Gâtinais doit être rattachée à la communauté de communes du Pays de Fontainebleau. Cependant, certaines communes, de par leur situation géographique, souhaitent être intégrées dans une autre intercommunalité.

Le choix le plus naturel pour Ury est l'intercommunalité de Fontainebleau : les lycéens sont scolarisés dans les établissements de Fontainebleau, la commune est desservie par les transports en direction de cette commune.

Monsieur le maire souhaite connaître la position des élus et précise que ce choix n'engage pas formellement la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite le rattachement de la commune d'Ury à la communauté de communes du Pays de Fontainebleau.

## Compte rendu des réunions des syndicats et commissions

<u>Communauté de communes les Terres du Gâtinais</u>: M. Delaune indique que les élus intercommunautaires travaillent sur la fusion de la communauté de communes et sont actuellement en négociation avec l'intercommunalité du Pays de Bière.

<u>Syndicat d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères</u>: les délégués informent qu'il n'y aura pas de réduction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le syndicat a constaté qu'il y a trop de verres dans les déchets ménagers et propose à la commune l'installation de deux nouveaux conteneurs à verre.

Il va être demandé aux commerçants d'Ury de s'équiper de casiers pour la collecte de leurs cartons.

<u>Syndicat mixte d'étude et de programmation de Fontainebleau</u>: le président du SMEP a adressé un courrier au préfet concernant l'installation illicite des gens du voyage dans des communes non soumises à l'obligation d'un terrain d'accueil et qui ont des difficultés pour l'évacuation de ces personnes.

<u>Parc naturel régional du Gâtinais français</u>: Madame Clisson informe que le PNR réalise un observatoire photographique. Des points de vue représentatifs des paysages du Gâtinais ont été sélectionnés et feront l'objet d'une exposition.

Mme Rieu indique que le PNR propose une charte concernant les bonnes pratiques de gestion et d'entretien des chemins. Cette charte est adressée ce jour aux communes qui pourront délibérer pour s'engager dans cette démarche.

Syndicat intercommunal du collège: Mme Lelong évoque la réunion du 14 avril concernant le vote du compte administratif et du budget primitif. Elle rend compte du déficit de fonctionnement du syndicat et des erreurs commises dans le calcul des cotisations. En 2014, la participation par habitant s'est élevée à 4,43 € alors qu'elle aurait dû être de 6,94 €. Les communes vont devoir verser cette différence en 2015 ainsi qu'une augmentation des cotisations : 8,49 € par habitant et 230 € par élève (188,52 € en 2014). Certaines recettes prévues au budget 2014 n'ont pas fait l'objet d'un recouvrement. Monsieur le maire indique

qu'un courrier sera adressé au président du syndicat pour obtenir des explications sur cette situation.

<u>Entente sportive de la Forêt</u>: M. Garcia fait part des problèmes de sécurité à l'ancien gymnase. Un courrier a été adressé au président de l'ESF, sans réponse. Il indique que de nouvelles disciplines, telles que l'athlétisme, pourraient être proposées mais que l'ESF ne dispose pas des infrastructures suffisantes ou en bon état de fonctionnement.

<u>Commission communication et vie du village</u>: M. le maire indique Mme la Sous-Préfète a été contrainte d'annuler la visite de l'entreprise Art et Fragrance services prévue le 21 avril. <u>Commission des activités scolaires, périscolaires, activités pour la jeunesse</u>: Mme De Sousa Rebelo et M. Wartraux informent que l'association La Bulle Tech propose des activités numériques pour les enfants. La représentante de cette association sera reçue le 2 mai prochain pour évoquer également un projet de télétravail et de structure d'aide aux entreprises.

M. Wartraux présente à l'assemblée « Le Petit Uriquois », journal réalisé par les enfants pendant l'activité numérique.

# <u>Information sur les décisions prises en vertu de la délégation accordée à Monsieur le maire</u>

<u>Décision n°02-2015</u> : convention de coordination avec Orange pour l'effacement des réseaux de télécommunications rue de Bessonville pour un montant de 3 029,11 € HT.

La séance est close à 22h30.

Le Maire, Daniel CATALAN